



LE JARDIN D'ÉPICURE

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

06 49 92 22 12 / 06 79 28 19 02
amaplejardindepicure@gmail.com
<http://amaplejardindepicure.e-monsite.com/>



Les contractants :

Le présent contrat est passé entre :

Lilian ESTIENNE

Paysan en AMAP en agriculture biologique (Certification ECOCERT)

demeurant à **ST ANDIOL** désigné le producteur d'une part,

Et

L'adhérent(e) de l'AMAP Le jardin d'Épicure

désigné(e) l'AMAPien (ne) d'autre part.

Nom / Prénom :

Adresse :

Mob :

Email :

L'AMAPien(ne) s'engage à venir composer son panier (ou à le faire récupérer par une personne de son choix), à participer à la vie de l'Association au moins 3 fois (aide à la distribution, aide sur l'exploitation). Le panier non récupéré sera redistribué et non remboursé, sauf cas exceptionnels. En cas d'absence, possibilité de report de panier avec une semaine de préavis.

CONTRAT PANIER 17 € SAISON 26 MERCREDI 4 MAI AU 26 OCTOBRE 2022

Les parties s'engagent mutuellement, durant la période mentionnée ci-dessous, dans le cadre de la distribution d'un panier de légumes.

Cet engagement répond à la charte des AMAP qui mentionne, entre autres, que :

- L'AMAPien(ne) paie d'avance la production de légumes au producteur,
- L'AMAPien(ne) accepte les aléas de la production et doit comprendre que les paramètres du panier varient,
- L'AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP ainsi que les statuts de l'Association et à adhérer au réseau les AMAP de Provence,
- Le producteur s'engage à fournir un panier de légumes (issus de l'agriculture biologique) qui pèsera de **4 à 6 kg** en moyenne sur l'année. Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, suivant ses disponibilités, à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapien(ne)s sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.
- Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'amapien(ne) est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.

**Les jours et heures de distribution peuvent varier en fonction des directives COVID
La distribution a lieu chaque MERCREDI de 17h00 à 18h30 à Rassuen 13800 Istres**

4 PANIERS D'ESSAI

4 paniers du au.....	17 € x 4 = 68 €	Chèque n° :
1 panier par quinzaine du.....,.....au.....	17 € x 4 = 68 €	Chèque n° :

SAISON COMPLETE

Du MERCREDI 4 MAI au MERCREDI 26 OCTOBRE

1 panier semaine : 26 paniers	17 € x 26 = 442 €	5 chèques de 75 € et 1 de 67 €
2 paniers semaine : 52 paniers	31 € x 26 = 806 €	5 chèques de 134 € et 1 de 136 €
1 panier par quinzaine : 13 paniers	17 € x 13 = 221 €	5 chèques de 36 € et 1 de 41 €

EN COURS DE SAISON

1 panier semaine duau..... x 17 € =€chèques de€
2 paniers semaine du.....au..... x 31 € =€chèques de€
1 panier par quinzaine du au..... x 17 € =€chèques de€

Chèques à l'ordre de : Lilian Estienne

Chèque 1 n° :

Montant :

Chèque 4 n° :

Montant :

Chèque 2 n° :

Montant :

Chèque 5 n° :

Montant :

Chèque 3 n° :

Montant :

Chèque 6 n° :

Montant :

➤ **ADHESION** : AMAP de Provence et AMAP le jardin d'Épicure

✓ **POUR TOUS** : La cotisation annuelle 2022 à l'ordre de AMAP de Provence de 11 € chèque n° :

✓ **NOUVEAUX ADHERENTS** : La cotisation annuelle 2022 à l'ordre de AMAP le jardin d'Épicure de 10 € chèque n° :

Istres, le

Signature Amapien(ne)

Signature Mr Estienne